

Communiqué
Service presse et relations médias
presse@grandreims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Conseil communautaire exceptionnel du 29 janvier 2024 Arnaud Robinet élu président du Grand Reims

Reims, le 29 janvier 2024. **A la suite de la démission de Catherine Vautrin en tant que présidente de la communauté urbaine du Grand Reims en raison de sa nomination en tant que ministre du gouvernement Attal, le Conseil communautaire du Grand Reims a tenu une séance exceptionnelle ce lundi 29 janvier, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Au cours de de cette séance les membres du Conseil communautaire ont élu les 60 membres du Bureau communautaire dont les 14 vice-présidents. Arnaud Robinet a été élu, par 159 voix sur 204, à la Présidence du Grand Reims pour un premier mandat.**

« Votre confiance m'honore, me touche et m'oblige. Je tiens à vous assurer dès à présent que je mettrai toute mon énergie à l'œuvre pour être à la hauteur de la tâche que vous avez bien voulu me confier, à la hauteur des enjeux communautaires qui nous rassemblent et nous unissent tous, en résumé à la hauteur de vos légitimes attentes. Je ne peux qu'avoir une pensée émue pour notre première présidente, Catherine VAUTRIN, dont j'ai l'honneur ce soir de prendre la suite. Madame la Ministre, retenue ce soir dans le cadre de ses nouvelles fonctions, a vu naître le Grand Reims en janvier 2017 et l'a, dès lors, accompagné et guidé pour en faire l'EPCI efficace et en ordre de marche que nous connaissons tous aujourd'hui. Sept années de passion et d'un travail appliqué pour que vive le Grand Reims. Et je sais que les membres de notre assemblée communautaire reconnaissent unanimement la haute valeur de l'engagement qui a été le sien en faveur du Grand Reims, depuis sa création, et se joignent à moi pour l'en remercier chaleureusement. »

Arnaud ROBINET

N°1 – Élection du Président

Le Conseil communautaire a élu Arnaud Robinet à la Présidence du Grand Reims par 159 voix sur 204.

N°2 – Fixation du nombre de vice-présidents et membres du Bureau communautaire

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le nombre de vice-présidents du Bureau communautaire est déterminé librement par le Conseil communautaire. Cependant, il ne peut pas être supérieur à 20 % de son effectif total et il ne peut y avoir plus de quinze vice-présidents.

La charte de gouvernance de la communauté urbaine du Grand Reims, adoptée le 9 janvier 2017, a fixé à 60 le nombre total de membres du Bureau communautaire répartis comme suit :

- 1 président ;
- 14 vice-présidents ;
- 45 membres

N° 3 – Élection des vice-présidents et membres du Bureau communautaire

La composition du Bureau communautaire a vocation à assurer une répartition équilibrée des sièges entre les territoires du Grand Reims. Elle fixée en fonction du poids démographique des différentes territoires. La répartition du Bureau communautaire a été établie entre les pôles territoriaux de la manière suivante, conformément à la charte de de gouvernance :

- Beine Bourgogne : 5 sièges ;
- Champagne Vesle : 5 sièges ;
- Fismes Ardre et Vesle : 5 sièges ;
- Nord Champenois : 4 sièges ;
- Reims Métropole : 25 sièges ;
- Rives de la Suipe : 4 sièges ;
- Tardenois : 3 sièges ;
- Vallée de la Suipe : 4 sièges ;
- Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : 5 sièges.

Les vice-présidents du Bureau communautaire du Grand Reims sont :

Alain TOULLEC – Maire de Rilly-La-Montagne – 1^{er} Vice-président du Grand Reims
Katia BEAUJARD – Maire d’Hermonville – 2^e Vice-présidente du Grand Reims
Jean-Pierre FORTUNÉ – Maire de Tinquaux – 3^e Vice-président du Grand Reims
Anne DESVERONNIERES – Maire de Pomacle – 4^e Vice-présidente du Grand Reims
Pierre GEORGIN – Maire de Champigny – 5^e Vice-président du Grand Reims
Francis BLIN – Maire de Trigny – 6^e Vice-président du Grand Reims
Nathalie MIRAVETE – 17^e Adjointe au Maire de Reims – 7^e Vice-présidente du Grand Reims
Alain WANSCHOOR – Maire de Bétheny – 8^e Vice-président du Grand Reims
Pascal LORIN – Maire d’Auberive – 9^e Vice-président du Grand Reims
Patricia DURIN – Maire de Lhéry – 10^e Vice-présidente du Grand Reims
Patrick BEDEK – Maire de Cernay-les-Reims – 11^e Vice-président du Grand Reims
François MOURRA – Maire de Vandeuil – 12^e Vice-président du Grand Reims
Mario ROSSI – Conseiller municipal de Reims – 13^e Vice-président du Grand Reims
Guy RIFFÉ – Maire d’Isles-sur-Suipe – 14^e Vice-président du Grand Reims

Les conseillers communautaires membres du Bureau du Grand Reims sont :

Pôle Beine Bourgogne

Michel KELLER – Maire de Witry-les-Reims – animateur du pôle
Romain BONHOMME – Maire de Beine Nauroy
Pascal GARNOTEL – Maire de Lavannes
Nicolas HABARE – Maire de Bourgogne-Fresne

Pôle Champagne Vesle

Pierre LHOTTE – Maire de Branscourt – animateur du pôle
Éric LEGER – Maire de Sacy
Annie PERRARD – Maire d’Ecueil
Jean-Pierre RONSEAU – Maire de Gueux

Pôle Fismes Ardre et Vesle

Philippe SALMON – Maire de Crugny – animateur du pôle
Bertrand BOILLY – Maire de Breuil-sur-Vesle
Marcel VERGEZ – Maire de Ventelay
Nadine POULAIN – Maire de Jonchery-sur-Vesle

Pôle Nord Champenois

Claudine ROUSSEAU – Maire de Loivre – animatrice du pôle
Chantal LANTENOIS – Maire de Cormicy
Guy LECOMTE – Maire de Cauroy-les-Hermonville

Reims Métropole

Thomas DUBOIS – Maire de Sillery – animateur du pôle
Catherine VAUTRIN – Conseillère municipale de Reims
Xavier ALBERTINI – Conseiller municipal de Reims
Patrice BARRIER – Maire de Taissy
Raphaël BLANCHARD – 12^e Adjoint au Maire de Reims
David CHATILLON – Conseiller municipal de Reims
Cédric CHEVALIER – Conseiller municipal de Saint-Léonard
Alain HIRAULT – Maire de Champfleury
Frédéric LEPAN – Maire de Prunay
Jean MARX – Maire de Cormontreuil
Laure MILLER – Conseillère municipale de Reims
Franck NOEL – 2^e Adjoint au Maire de Reims
Dominique POTAR – Maire de Bezannes
Éric QUENARD – Conseiller municipal de l'opposition de Reims
Évelyne QUENTIN – Maire de Saint-Brice-Courcelles
Jean-Marc ROZE – Conseiller municipal de Reims
André SECONDE – Maire de Puisieux
Philippe WATTIER – 10^e Adjoint au Maire de Reims

Pôle Rives de la Suippe

Jean-Jacques GOUAULT – Maire de Bétheniville – animateur du pôle
Hervé CHEF – Saint-Masmes
Thibault LOCQUARD – Maire de Vaudesincourt

Pôle Tardenois

Colette MACQUART – Maire de Chambrecy – animatrice du pôle
Bruno COCHEMÉ – Maire de Romigny

Pôle Vallée de la Suippe

Patrice MOUSEL – Maire de Warmeriville – animateur du pôle
Christophe MAHUET – Maire d'Auménancourt
Anne-Sophie ROMAGNY – Conseillère municipale de Bazancourt

Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Gilles DESSOYE – Maire de Ville-en-Selve – animateur du pôle
Christophe CORBEAUX – Maire de Verzy
Michel HUTASSE – Maire de Mailly-Champagne
André TETENOIRE – Maire de Beaumont-sur-Vesle

N°5 – Délégation du Conseil communautaire au Bureau et au Président

Afin de garantir le bon fonctionnement de la Communauté urbaine, le Conseil a confié une partie de ses attributions au Président et au Bureau communautaire. Cependant, l'exécutif et le Bureau communautaire ne peuvent déléguer les attributions suivantes :

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- Approbation du compte administratif ;
- Dispositions à caractère budgétaires prises à la suite d'une mise en demeure ;
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Adhésion à un autre établissement public ;
- Délégation de la gestion d'un service public ;

- Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, l'exécutif devra rendre compte des décisions prises en vue des délégations accordées.

www.grandreims.fr